Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis

Le Rôle du Service Social en faveur des élèves dans l'accompagnement de l'élève absentéiste

(Synthèse de l'étude, novembre 2012)

L'absentéisme scolaire est devenu en très peu de temps bien plus qu'une préoccupation : c'est désormais un souci majeur pour l'ensemble des institutions impliquées dans le domaine de l'éducation. Il est devenu **un des maux de notre système scolaire** et de nombreuses actions et dispositifs sont mis en œuvre pour l'entraver.
Pour certains interlocuteurs, l'absentéisme scolaire serait un stade essentiel dans l'évolution des jeunes concernés vers une marginalisation progressive ouvrant la porte à de multiples dangers, la déviance et la délinquance entre autres.
La problématique de l'absentéisme est une **mission prioritaire** pour les assistants sociaux scolaires et nous la traitons au quotidien dans les collèges et les lycées grâce à la mise en œuvre de compétences et de savoir-faire reconnus et qui ont fait leurs preuves dans le traitement de l'absentéisme. C'est pourquoi, nous avons eu le désir de mener une expertise professionnelle poussée sur cette problématique en analysant en profondeur plus de 100 situations de jeunes absentéistes en Seine-Saint-Denis.
Nous avons ainsi souhaité apporter une contribution quantitative et qualitative sur la question de l'absentéisme scolaire dans le second degré en étudiant précisément des situations d'élèves choisies par des collègues du service social en faveur des élèves du 93 qui interviennent dans tout le secondaire. **Les 109 situations analysées** émanent d'établissements du secondaire répartis dans tout le département sans distinction de lieux ou de dispositif spécifiques : 73 sont issues de collèges, 19 de LP et 17 de LEGT.

Pour le besoin de l'étude, chaque assistant social a décrit avec précision la situation de l'élève absentéiste selon un référentiel précis et complet : histoire de vie, parcours scolaire, situation et historique familiaux, rapports à l'école, problématiques personnelles, familiales et scolaires, vécus vis-à-vis de la scolarité, relations aux autres, histoires de tous les membres de la famille, etc., ainsi que intégration dans l'établissement, travail et actions menées par l'équipe éducative, prise en compte de la parentalité, du partenariat s'il existe, analyse du travail à l'interne de l'établissement, mesures prises, leurs effets, étude du projet personnel et professionnel de l'élève, perspectives, préconisations, etc. : **tout ce qui se rapporte à l'élève, sa famille, la scolarité, le projet de vie, mais aussi à l'équipe éducative et son action, les rapports des uns aux autres et la problématique absentéisme du point de vue de tous.**

Concernant les situations retenues pour l'étude, le constat est que l'école est l'espace et le lieu de vie où s'expriment un mal-être, un mal de vivre et la difficulté à s'épanouir pour des jeunes en perte de repères et en rupture avec un environnement stable et structurant. Ainsi, **en collège, 68% des jeunes concernés ont vécu une forme de rupture familiale** déterminante (famille mono parentale, couple parental séparé ou divorcé, conflits parentaux) qui n'a rien à voir avec des problèmes liés à la scolarité. 36% des cas montrent des difficultés scolaires majeures associées. **En L.P., 47% des cas et 82% en lycée montrent des situations familiales où les difficultés éducatives sont majeures.**
Les réponses à l'absentéisme sont multiples, de l'action préventive au rappel à la loi en passant par une évaluation et une analyse individuelles car chaque situation est unique.
C'est en cela que le regard des assistants sociaux (AS) est important : ces professionnels s'inscrivent dans le monde scolaire comme des professionnels de l'individu en tentant en permanence d'adapter l'élève à l'institution et vice versa dans un seul but : celui de la réussite scolaire du jeune, finalité du lieu des apprentissages et des savoirs qu'est l'école. **Ces jeunes éprouvent des difficultés à prendre du plaisir à l'École et à se projeter dans l'avenir.**

Les assistants sociaux scolaires traitent ces éléments au quotidien et les interrogent sans arrêt lorsqu'il s'agit d'accompagner, de suivre et de venir en aide à un jeune absentéiste, en rupture avec l'école et le plus souvent aussi avec sa vie d'adolescent.

Le travail des assistants sociaux dans la gestion de l'absentéisme scolaire s'appuie sur des principes, un plan d'action et des références très précises qui viennent compléter les actions menées par les autres professionnels de l'équipe éducative : direction, CPE, enseignants, COP, santé scolaire. Une des clés reste le travail d'équipe, pilier dans le traitement de l'absentéisme, et ce dans le respect des missions et des actions de chacun.

Dans tous les établissements, notre étude montre que **le CPE** est le personnel qui reste le premier partenaire dans le traitement de l'absentéisme. Le CPE et l'AS sont des collaborateurs essentiels et incontournables.
Dans plus de 50% de l'ensemble des situations, et pour celles qui aboutissent à une baisse de l'absentéisme, **la concertation** au sein de l'équipe est un outil permanent, utile et constructif dans lequel l'assistant social trouve toute sa place, avec des équipes réellement mobilisées pour venir en aide au jeune concerné.
L'assistant social fait souvent du lien entre tous, informe, conseille et participe aux prises de décision pour mettre en place des actions spécifiques à l'interne, qui, lorsqu'elles sont nombreuses et personnalisées, sont efficaces. Une autre clé du traitement de l'absentéisme est la liberté que s'accorde une équipe éducative pour mettre en place **des mesures** « souples » **adaptées** au jeune ainsi qu'**une mobilisation** de tous au sein de l'établissement. Il est nécessaire que l'équipe se donne du temps ; **une situation d'élève absentéiste se traite en moyenne sur une année scolaire.**
Pour un tiers des situations, l'AS reste seul comme intervenant (parce que le jeune a complètement décroché, que lui-même et sa famille ne sont plus visibles par l'établissement…). Il peut être le dernier interlocuteur quand la problématique relève de la protection de l'enfance ou d'interventions extérieures à l'école (services éducatifs, justice, prise en charge psychologique, placement …).
En collège, dans la majorité des situations, (56 %), l'assistant social est membre **d'une équipe éducative impliquée qui agit en pluridisciplinarité** même s'il existe des disparités dans la composition de cette équipe. Divers professionnels des équipes éducatives sont impliqués dans la mise en place d'actions spécifiques pour l'accompagnement de l'élève absentéiste : emploi du temps personnalisé pour l'élève, prise en charge plus individualisée par des enseignants volontaires, intégration du jeune dans un dispositif relais, entretiens réguliers avec l'assistant social et/ou le CPE, l'infirmier ou le conseiller d'orientation psychologue. Ce mode de prise en charge de l'élève absentéiste parait toujours souhaitable car, même si l'aide à apporter n'est pas prioritairement scolaire dans certaines situations, i1 reste que le problème des lacunes engendrées par l'absentéisme scolaire se posera à un moment dans la poursuite de la scolarité.
Par ailleurs, le **soutien de toute l'équipe éducative** a le mérite de signifier à l'élève que c'est bien l'ensemble de sa problématique qui est prise en compte par tous. En collège, dans 75% des situations étudiées, le collège effectue un Dossier Individuel de Suivi de l'Assiduité (DISA) adressé à la Direction Départementale des services de l'EN. Ces DISA concernent tous les types de situations. Il est un élément complémentaire aux mesures prises dans l'établissement là où les équipes multiplient les interventions : le DISA est alors souvent une formalité administrative ou bien un rappel à la règle nécessaire à toute la démarche d'aide et d'accompagnement menée par l'équipe, y compris par l'assistant social.
Mais l'École ne peut rien sans les premiers éducateurs que sont **les parents**. L'assistant social agit quotidiennement sur les questions de parentalité. C'est un élément essentiel de l'accompagnement social. En collège, les entretiens avec un ou plusieurs membres de la famille sont très nombreux.

Dans près de 65% des situations étudiées, l'assistant social rencontre au moins autant le jeune que sa famille avec laquelle **le lien et la relation de confiance** s'instaurent dans le temps. Nous pouvons qualifier ici cette démarche professionnelle d'accompagnement du rôle parental.
Un des rôles essentiels de l'assistant social est de réhabiliter le parent dans son rôle parental et de renforcer ainsi le **triangulaire parent/jeune/école** structurant et générateur de stabilité.
Le professionnel est celui qui peut forger, qui peut renforcer, voire rétablir les liens qui n'existent plus ou mal dans cette triangulaire. Le mécanisme d'empathie et les techniques d'entretien permettent de rendre au parent toute sa place dans l'aide qu'il peut apporter à son enfant absentéiste. En lycée comme en collège, le caractère particulier des difficultés que peuvent rencontrer les élèves absentéistes et leurs familles dépassent le strict champ scolaire. De ce fait, le service social trouve alors un appui précieux auprès des partenaires extérieurs pour évaluer et accompagner les situations.

Notre étude et notre expertise nous ont amenés à faire des préconisations pour traiter de la question de l'absentéisme dans les établissements scolaires :

→ Prioriser une gestion adaptée de la question de l'absentéisme dans les collèges et lycées : développer les mesures d'aide et d'accompagnement personnalisés, et mettre réellement en œuvre une culture d'établissement favorable au travail en équipe. Il faut provoquer une implication de

l'ensemble des professionnels de l'équipe éducative, y compris les enseignants, chacun agissant dans son domaine de compétences avec un traitement pluridisciplinaire des situations. Possibilité d'appliquer des **mesures d'accompagnement individualisées** et des parcours adaptés. Il faut cependant veiller à ne pas les généraliser et ainsi pérenniser un statut particulier qui ne permettrait pas à terme au jeune concerné de réintégrer un processus scolaire classique. Des **concertations pluridisciplinaires** régulières autour des situations individuelles sont indispensables mais aussi une réflexion permanente collective dans les établissements autour de l'absentéisme : demi-journées banalisées, réunions de concertations, commissions de suivi ou de vie scolaire régulières…etc.

→ **Créer les conditions d'une ambiance de travail au sein d'un établissement** : la culture d'un lieu d'apprentissage est primordiale, celle en particulier d'un état d'esprit de travail dans **un climat serein, apaisé** et convivial où l'élève est en confiance. Il est ainsi important de veiller à la place des associations d'élèves et de parents, mais aussi au développement de projets qui créent une bonne ambiance (cf. foyers socio éducatifs, CESC, journées banalisées, événements et manifestations, fêtes et portes ouvertes…), tout ce qui fédère le collectif, élèves, personnels et parents.

→ **Renforcer le rapport triangulaire parent/jeune/école** : il faut une prise en compte réelle du rôle parental par les équipes éducatives. Les parents ont une place à jouer dans l'accompagnement d'une situation d'un jeune absentéiste, nous en avons fait le constat. Ils sont des partenaires de l'école à part entière.

→ **Renforcer et valoriser le rôle des CPE au sein de l'institution scolaire : i**l n'est plus à démontrer le rôle fondamental que jouent les CPE dans les établissements tant ils sont au cœur de la question de l'absentéisme.

→ **Développer et prioriser l'accueil des nouveaux élèves en collège et en lycée :** notre étude a montré une nouvelle fois que l'absentéisme devait être traité le plus précocement possible, dès les prémices d'une démobilisation d'un élève. L'accueil de ceux qui sortent d'un échec (conseil de discipline) ou qui sont déracinés (déménagement…) est un élément fondamental. Le jeune doit se sentir intégré à une communauté éducative pour s'y sentir bien et investir sa scolarité. L'accueil, comme dans toute organisation humaine, est un moment à privilégier et à bien préparer.

→ **L'absentéisme doit être d'abord l'affaire des équipes éducatives des établissements :** attention aux interventions extérieures et à la mise en place de partenariats qui désengagent les équipes et multiplient la complexité des interventions. Cela est néfaste à l'intervention envers un jeune qui a besoin de références précises et fiables.

→ **Renforcer la fonction d'orientation professionnelle.**

→ **Renforcer l'accompagnement des chefs d'établissement sur la question de l'absentéisme** : ils sont les maîtres d'œuvre et la clé pour la réussite d'une bonne politique de traitement de l'absentéisme au sein de l'École.